

Les citoyens de la commune de Vers-les-Eaux (Haute-Loire) félicitent la Convention et lui rappellent leurs différents dons, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Les citoyens de la commune de Vers-les-Eaux (Haute-Loire) félicitent la Convention et lui rappellent leurs différents dons, lors de la séance du 22 fructidor an II (8 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 354;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1990\\_num\\_96\\_1\\_15664\\_t1\\_0354\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15664_t1_0354_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 14/01/2020

l'invite à rester à son poste et à se faire rendre un compte sévère sur la conduite des dépositaires du pouvoir dans les départements.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (19).

## 5

Les citoyens de la commune de Vers-les-Eaux, district de Brioude [département de la Haute-Loire], rappellent à la Convention nationale les différents dons que cette commune a faits à la patrie. Ils la félicitent sur ses glorieux travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Marchés (20).

Les citoyens de la commune de Vers-les-Eaux, écrivent à la Convention nationale qu'au commencement de la guerre, ils ont fait un don patriotique de 450 L, et dans le courant de la dernière décade, ils ont déposé au district 42 chemises, 2 paires de bas et une somme de 100 L (21).

## 6

Les autorités constituées, la société populaire et tous les habitants de Cherbourg [département de la Manche] demandent l'autorisation de la Convention pour l'établissement d'une cale dans le port de Cherbourg, ainsi que ses ordres pour la construction d'un vaisseau du premier rang, dont ce département fait hommage à la patrie, et pour lequel il a ouvert une souscription.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Marine (22).

## 7

La société populaire d'Oradour [?] invite la Convention à sévir contre une foule d'individus qui, sous le masque du patriotisme, ne cherchent qu'à perdre la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (23).

## 8

La section du Contrat-social [Paris] vient réclamer la liberté de huit détenus. Elle proteste de son entier dévouement au maintien de la liberté et de l'égalité.

(19) P.-V., XLV, 146.  
 (20) P.-V., XLV, 146.  
 (21) Bull., 23 fruct. (suppl.).  
 (22) P.-V., XLV, 146.  
 (23) P.-V., XLV, 146.

Mention honorable, insertion au bulletin; renvoi au comité de Sûreté générale, pour statuer dans trois jours sur la liberté des huit détenus réclamés (24).

La section du Contrat-Social offre une somme de 24 000 livres pour la construction de cent bouches à feu, qui portera le nom de *Commune de Paris* (25).

L'orateur,

Citoyens représentans,

La section du Contrat-Social nous députe vers vous pour effectuer l'engagement qu'elle avoit pris, le jour qu'elle vous présenta 6 cavaliers jacobins, de fournir la somme de 24 020 livres pour la construction d'un vaisseau qui servira à l'anéantissement des brigands maritimes; elle ose assurer la représentation nationale de son entier dévouement à tout ce qui pourra concourir au maintien de la liberté et de l'égalité; qu'elle fera exécuter le gouvernement révolutionnaire, le seul capable d'affermir notre indépendance, et qu'elle se ralliera toujours, ainsi qu'elle l'a déjà fait, à la Convention nationale, centre unique du gouvernement.

Tous les citoyens de la section du Contrat-Social sont résolus de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que de laisser porter atteinte à l'intégrité de la représentation nationale. Le peuple veut la liberté et l'égalité; la liberté sera; les aristocrates, les malveillants, les intrigants passeront, et la République sera impérissable (26).

## 9

L'administration du département des Bouches-du-Rhône félicite la Convention nationale sur la chute du nouveau Catilina, et demande le maintien du décret du 17 septembre.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin, avec renvoi au comité de Sûreté générale (27).

[L'administration du département des Bouches-du-Rhône à la Convention nationale] (28).

Citoyens représentans, une nouvelle tyrannie devait s'élever sur les cadavres sanglants de tout ce qu'il y avait de patriotes énergiques et éclairés dans la république.

Le meurtre perfidement organisé devait commencer par les plus fidèles mandataires du peuple.

Mais vous venez de déjouer glorieusement la plus scélérate, la mieux combinée, la plus

(24) P.-V., XLV, 147. C. Eg., n° 751; J. Fr., n° 714; M. U., XLIII, 364.

(25) *Moniteur*, XXI, 706-707.

(26) Bull., 25 fruct. (suppl.).

(27) P.-V., XLV, 147.

(28) *Moniteur*, XXI, 707.